

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU : 14 novembre 2018

Présents : Mmes LAGACHERIE, AIRES, BRULE, PALLEC, Mrs ESCARIO, FRISONI, HAEIN, LAURENS, MARTINEZ, SANCHEZ

Absents : 0

Mme LAGACHERIE a été nommée secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 18h30

Monsieur le Maire demande qu'une question soit ajoutée à l'ordre du jour : le tracé de la piste cyclable Trans garona

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTEES
Piste cyclable Trans-Garona	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un itinéraire cyclable nommé Trans-Garona porté par le Conseil Départemental, est en cours de réalisation pour relier Toulouse aux sources de la Garonne en Espagne. Cet itinéraire cyclable traversera le territoire de la commune en cheminant pour partie sur le réseau des voies communales : chemin de Géry, rue de Dessus, rue du Faubourg, chemin de la Rouère, chemin de Ladivert, chemin d'entrée de la Lane et chemin de Méliandes.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit donner un accord de principe à ce projet afin de ne pas bloquer ce projet et ses financements.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none">- Donne son accord de principe au passage de la Trans-Garona dans le village mais demande à être associé à toute prise de décision dans le choix du tracé afin de prendre en compte les facteurs de dangerosité et de sécurité des riverains.	Pour 10
Travaux Maison de LEZ	Il est nécessaire d'installer un tubage de la cheminée pour placer l'insert. Le devis de l'entreprise CHAUFFEO : a été retenu pour un montant de 1287.94 € HT	Pour : 10
Modification PCS suite aux exercices de sécurité du tunnel	Suite à l'exercice, il y a lieu de modifier le PCS en cas d'évacuation du tunnel.	Pour 9 Contre : 1
Réforme territoriale	Transférer les compétences départementales vers Toulouse métropole : il est décidé de reporter cette délibération en attendant d'avoir d'autres explications	
Création de poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe	<p>Afin de permettre la nomination d'un agent de la collectivité lauréat de concours, Monsieur le Maire propose la création d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps non complet.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :</p>	Pour : 9 Contre : 1

	<ul style="list-style-type: none"> - décide la création, à compter du 15 novembre 2018 d'un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 32/35^{ème} d'un temps plein, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu, - précise qu'il s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget, - autorise M le Maire ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier. 																																																	
Compétence communauté de communes voirie, scolaire, périscolaire	Le conseil municipal attend des propositions définitives de la communauté de communes.																																																	
Taxe d'aménagement	Taxe communale 1% Le conseil municipal ne souhaite pas changer ce montant	Pour : 10																																																
Tarifcation visites patrimoine du village	Le tarif est de 0.75 € par personne reversé à la mairie de Saint-Béat, le conseil municipal ne souhaite pas changer ce montant	Pour : 10																																																
Marché pour aménagement du terrain de camping : tranche 1	<p>Après analyse des offres les entreprises retenues sont :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th></th> <th>ENTREPRISE</th> <th>MONTANT HT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LOT 1</td> <td>VRD</td> <td>GIULIANI</td> <td>339 387.10</td> </tr> <tr> <td>LOT 2</td> <td>GO</td> <td>GIULIANI</td> <td>58 539.56</td> </tr> <tr> <td>LOT 3</td> <td>CHARPENTE</td> <td>SARL COMET</td> <td>35009.01</td> </tr> <tr> <td>LOT 4</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>LOT 5</td> <td>PLATRERIE</td> <td>OLIVEIRA ROGEL</td> <td>9708.92</td> </tr> <tr> <td>LOT 6</td> <td>MENUISERIES INT</td> <td>AGENCE DE BIGORRE</td> <td>63086.37</td> </tr> <tr> <td>LOT 7</td> <td>SOLS DURS</td> <td>OLIVEIRA ROGEL</td> <td>22 234.59</td> </tr> <tr> <td>LOT 8</td> <td>PEINTURES</td> <td>LORENZI</td> <td>3445</td> </tr> <tr> <td>LOT 9</td> <td>ELECTRICITE</td> <td>CASSAGNE</td> <td>17 852.96</td> </tr> <tr> <td>LOT 10</td> <td>PLOMBERIE CVC</td> <td>JRV SERVICES</td> <td>23 284.44</td> </tr> <tr> <td>LOT 11</td> <td>ESPACES VERTS</td> <td>SAS COURSERANT</td> <td>66 667.25</td> </tr> </tbody> </table> <p>Pour le vote, Madame AIRES dont le conjoint a candidaté pour le lot plomberie, sort et ne participe pas au vote.</p>			ENTREPRISE	MONTANT HT	LOT 1	VRD	GIULIANI	339 387.10	LOT 2	GO	GIULIANI	58 539.56	LOT 3	CHARPENTE	SARL COMET	35009.01	LOT 4				LOT 5	PLATRERIE	OLIVEIRA ROGEL	9708.92	LOT 6	MENUISERIES INT	AGENCE DE BIGORRE	63086.37	LOT 7	SOLS DURS	OLIVEIRA ROGEL	22 234.59	LOT 8	PEINTURES	LORENZI	3445	LOT 9	ELECTRICITE	CASSAGNE	17 852.96	LOT 10	PLOMBERIE CVC	JRV SERVICES	23 284.44	LOT 11	ESPACES VERTS	SAS COURSERANT	66 667.25	Pour : 9
		ENTREPRISE	MONTANT HT																																															
LOT 1	VRD	GIULIANI	339 387.10																																															
LOT 2	GO	GIULIANI	58 539.56																																															
LOT 3	CHARPENTE	SARL COMET	35009.01																																															
LOT 4																																																		
LOT 5	PLATRERIE	OLIVEIRA ROGEL	9708.92																																															
LOT 6	MENUISERIES INT	AGENCE DE BIGORRE	63086.37																																															
LOT 7	SOLS DURS	OLIVEIRA ROGEL	22 234.59																																															
LOT 8	PEINTURES	LORENZI	3445																																															
LOT 9	ELECTRICITE	CASSAGNE	17 852.96																																															
LOT 10	PLOMBERIE CVC	JRV SERVICES	23 284.44																																															
LOT 11	ESPACES VERTS	SAS COURSERANT	66 667.25																																															
Prise en charge des filets sur ancien cimetière	La section Nord Lez de la déviation de Saint-Béat est en service depuis le 3 mai 2018, par conséquent le maire propose que soit effectué un le transfert de propriété à titre gratuit de ces ouvrages de protection à l'exception des écrans n°1 et n°2 qui demeurent la propriété de l'Etat en raison de leur utilité pour protéger les usagers empruntant l'infrastructure routière. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un accord de principe acceptant le transfert de propriété des écrans et des filets de protection sur la zone surplombant l'ancien cimetière à condition que soit procédé à la remise à l'état initial des écrans et des filets comme la DREAL s'y était engagée dans son courrier du 13 juillet 2018.	Pour : 9 Contre : 1																																																

Affectation ancien local SIE	Ce bureau sera à l'usage de la mairie	
Annexe convention salle des associations	Le bureau de l'office du tourisme sera probablement délocalisé à Fronsac : inutile de faire une annexe à la convention.	Pour 10
Virement de crédits	Virement de crédit du compte 2313.209 (aménagement jeux et sport) au compte 1321, afin de reverser un trop perçu de subventions de travaux non réalisés suite aux inondations	Pour 10
Rétrocession terrain société des chalets pour bâche incendie	La société des chalets a demandé à la commune si elle souhaitait se faire accompagner de son notaire pour la signature de l'acte mais ce n'est pas une obligation. Le conseil municipal juge que ce n'est pas utile. La société des chalets doit remettre en état le chemin d'accès qui lui appartient	Pour 10
Solidarité inondations dans l'Aude	Monsieur le Maire propose que soit attribué 500 euros sur le budget communal et de transférer cette somme à l'association des maires de l'Aude.	Pour 10
Questions diverses	Charte de la commune nouvelle : une réunion avec les administrés sera organisée au court de laquelle ils recevront un exemplaire de la charte. Lac de Géry : Guy Martinez et Thierry Haein sont en charge de ce dossier	

Fin de séance à 19h20